

République Française
Département : ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE
Arrondissement : Forcalquier
VENTEROL - COMMUNE

Séance du lundi 20 avril 2026

Délibération N° DE_2026_030

NOMBRE DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Votants
10	9	10
Date de la convocation : 20/04/2026		
Pour	Contre	Abstention
10	0	0
Résultat du vote : adoptée		

Le vingt avril deux mille vingt-six, à 20 heures 00, l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances (à la mairie), sous la présidence de Michel PHILIP.

Présents : Guy ALBRAND, Michel PHILIP, Emmanuel GHIOTTI, Régine DE LUCA, Nathalie UBAUD, Martine DA SILVA, Simone AUDOLI-TISON, Yannick TAIX, Elodie FIORELLA

Représentés : Bernard RENOUY représenté par Régine DE LUCA

Absents et Excusés :

Conformément à l'article 2121-15 du CGCT, Martine DA SILVA est nommé(e) à l'unanimité secrétaire de séance.

Objet : Liste des noms en vue de la nomination de la Commission Communale des Impôts Directs.

Le Maire rappelle que l'article 1650 du code général des impôts institue dans chaque commune une commission communale des impôts directs présidée par le maire ou par l'adjoint délégué.

Dans les communes de moins de 2 000 habitants, la commission est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La durée du mandat des membres de la commission est identique à celle du mandat du conseil municipal.

Les commissaires doivent être de nationalité française, être âgés de 18 ans révolus, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Par ailleurs, peuvent participer à la commission communale des impôts directs, sans voix délibérative, les agents de la commune, dans les limites suivantes :

- 1 agent pour les communes dont la population est inférieure à 10 000 habitants ;
- 3 agents au plus pour les communes dont la population est comprise entre 10 000 et 150 000 habitants ;
- 5 agents au plus pour les communes dont la population est supérieure à 150 000

Date de transmission de l'acte: 21/04/2026
Date de réception de l'AR: 21/04/2026
004-210402343-DE_2026_030-DE
A G E D I

DE_2026_030

habitants.

La nomination des commissaires par le directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des conseillers municipaux, soit au maximum avant

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité pour que cette nomination puisse avoir lieu, de dresser une liste de 24 noms :

- DA SILVA Jacques - UBAUD Richard - TISON Robert
- TAIX Ginette - MINI Rolande – BRUTINEL Henri
- BOUFFIER Chantal – OLIVA Claudie – DAVAINÉ Christian
- SARLIN Bruno – BORRELLY Hervé – CHARNIER Thierry
- HOURS Edwige – REYMOND Olivier – SIMON Sandrine
- SALOMEZ Marc - DE LA CRUZ-RUEDA Thierry – MARTIN Mireille
- KURTH Emmanuel – GUERIN Bruno – PHILIP Jade
- ALBRAND Martial – UBAUD Christophe – NOEL Romain

Ainsi fait et délibéré, les jour mois et an que dessus.

Michel PHILIP
Président de séance



Martine DA SILVA
Secrétaire de séance